



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2026 – 24

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Date de convocation du conseil d'administration : 20 avril 2026

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Colette BONIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Patricia GARCIA ; M. Pierre COTE ; Mme Evelyne LARASSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mr Julien COUSSART ; M. Aimery FUSTIER ; M. Denis FAYET ; Mme Brigitte RAMOND ; M. Damien JACQUEMONT.

Membre absent ayant donné pouvoir : Monsieur Sébastien MICHEL à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND.

Membres absents : M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Régis DE MALLMANN

- - - -

OBJET : TARIFS JOURNALIERS AFFÉRENTS À L'ACCUEIL DE JOUR DU CENTRE LOUISE COUCHEROUX POUR L'EXERCICE 2026

Pour l'exercice budgétaire 2026, les tarifs journaliers applicables à l'accueil de jour du Centre Louise Coucheroux à compter du 1^{er} février 2026 sont fixés par la Métropole de Lyon, toutes taxes comprises, comme suit :

- **Hébergement :**
 - 25.85 € par journée

- **Dépendance :** selon le groupe iso Ressources (GIR) du résident :
 - GIR 1/2 : 26,44 €
 - GIR 3/4 : 16,78 €
 - GIR 5/6 : 7,12 €

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20260423-DELB_2026-24-DE Date de télétransmission : 28/04/2026 Date de réception préfecture : 28/04/2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2025-3218 du 25 décembre 2025 fixant le taux de progression de l'enveloppe affectée à la tarification des établissements pour personnes âgées applicable pour l'exercice 2026 ;

Vu l'arrêté de la Métropole de Lyon n° 2026-01-30-R-0073 « tarifs journaliers afférents à l'hébergement à la dépendance-exercice 2026-accueil de jour Centre Louise Coucheroux géré par le CCAS d'Écully » ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 signé le 22 mars 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après en avoir délibéré,

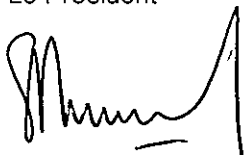
A l'unanimité, par 15 voix pour,

- **Atteste que les tarifs journaliers applicables à compter du 1er février 2026 à l'accueil de jour du Centre Louise Coucheroux sont fixés tels que présentés ci-dessus et applicables jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de la Métropole**
- **Atteste que les crédits sont inscrits en recette au budget annexe du Centre Louise Coucheroux.**

Ainsi délibéré,
A Écully, le 23 avril 2026

Certifié exécutoire le
Le Président

28 AVR. 2026



Sébastien MICHEL

Le Président



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260423-DELB_2026-24-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026